



Les petites entreprises du bâtiment confrontées à une conjoncture difficile mais surtout à des dysfonctionnements

jeudi 16 février 2023, par [lpe](#)

Sylvain Mulard [1], président de la CAPEB Deux-Sèvres [2], syndicat patronal des petites entreprises du bâtiment et Aurélie Villain [3], vice-présidente ont pris la parole ce mardi pour alerter sur un certain nombre de dysfonctionnements qui engendrent des difficultés dans nombre d'entreprises du secteur.

Alors que la croissance est en baisse et que les prix des matériaux de construction ont connu une augmentation moyenne de 27% sur un an, les difficultés d'approvisionnement ralentissent les chantiers. Des facteurs pénalisants pour les petites entreprises qui n'ont pas répercuté complètement ces augmentations sur leurs devis. A ces constatations, plutôt générales et conjoncturelles, s'ajoutent des difficultés plutôt techniques que l'on peut qualifier de dysfonctionnements et qui ne font qu'aggraver une situation qui pourrait être meilleure.

Le plus gros écueil réside dans ce qui pourrait pourtant être une locomotive dans le secteur de la construction : **la rénovation énergétique des habitats**. Le dispositif d'aides de l'Etat [MaPrimeRénov'](#) qui a pour but de faciliter l'accès des ménages à des travaux coûteux d'isolation thermique ou d'installation de chauffage aux énergies renouvelables connaît des retards de traitement importants ; jusqu'à plusieurs mois. Conséquence directe : un retard équivalent dans le règlement des factures aux artisans et par voie de conséquence des difficultés de trésorerie dans ces petites entreprises qui doivent déjà jouer les équilibristes entre les prix des matériaux, très volatiles, et un prix acceptable pour le client. *"Ce n'est pas le moment de freiner sur les rénovations à caractère énergétique alors que notre consommation d'énergie doit baisser et notre impact sur l'environnement diminuer !"* rappelait Sylvain Mullard en ajoutant *"aujourd'hui, la locomotive dans le BTP c'est la rénovation, et non plus la construction neuve, surtout avec les nouvelles réglementations qui vont limiter les emprises foncières sur les terres agricoles"*.

Autre motif d'insatisfaction : **l'éco-contribution sur les déchets du bâtiment** (REP PMCB) dont la mise en place a été repoussée du 1er janvier au 1er mai et qui va se heurter à une filière de collecte de ces déchets qui n'est pas opérationnelle. *"Les éco-organismes ne sont pas prêts et le maillage territorial qui doit aboutir à un point de dépôt tous les 20km n'est pas fait. On voit bien là le manque d'anticipation face à une réglementation nouvelle qui est imposée mais sans coordination avec le terrain."*

Enfin, en toile de fond, toujours cette lourdeur administrative qui touche davantage les petites entreprises. Conséquence visible : alors qu'elles étaient 59000 en 2020 à avoir fait la démarche d'une labellisation RGE pour pouvoir faire des travaux de rénovation énergétique chez leurs clients et leur permettre l'accès aux aides de l'Etat, elles n'étaient plus que 45000 fin 2022. En cause : un processus fastidieux et des contrôles que malheureusement les entreprises "éco-délinquantes" nombreuses à profiter de la faiblesse de propriétaires fragiles, n'ont pas à subir.

Objectif 2023 : retrouver de la sérénité

Chahuté à chaque crise, le secteur du bâtiment est un poids lourd de la croissance française majoritairement tirée par la consommation.

Si la réforme des retraites, qui fait débat actuellement, n'inquiète pas la CAPEB dont la plupart des demandes ont été prises en compte : carrières longues, non augmentation des cotisations, prise en compte des périodes d'apprentissage... le syndicat professionnel souhaite pour ses adhérents le retour à une certaine sérénité en 2023 - un souhait qui pourrait d'ailleurs être général ! -

Quelques propositions émergent pour aller dans ce sens :

- faciliter les groupements momentanés d'entreprises pour répondre aux attentes des clients sur la rénovation énergétique globale,
- généraliser la TVA à 5,5% à l'ensemble des travaux de rénovation,
- créer un prêt garanti vert en 3 clics pour financer cette rénovation énergétique avec certainement une ouverture plus large que le prêt à taux zéro dont les conditions d'accès ne favorisent pas les plus modestes.
- généraliser l'installation de systèmes de récupération des eaux de pluie,
- mettre en place des mesures fiscales pour alléger le coût du carburant pour les véhicules de chantier qui seront à terme d'ailleurs bloqués à l'entrée des villes en ZFE.

Comme de nombreux secteurs le BTP va devoir adapter ses pratiques face aux exigences environnementales. Si la plupart des professionnels en sont conscients et y sont prêts, gageons que les normes nouvelles seront adaptées aux conditions réelles du terrain et aux activités des plus petites entreprises.

CR

Notes

[1] Sylvain Mulard dirige Néonergies à Moncoutant, entreprise de plomberie-chauffage qui emploie 2 salariés et 1 apprenti.

[2] La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment des Deux-Sèvres revendique 600 adhérents.

[3] Aurélie Villain dirige la SARL Villain, maçonnerie couverture à Ardin, qui emploie 4 salariés.